



Hautes-Alpes

le département

Pôle Aménagement, Développement et Déplacements
Direction du Développement et de l'Aménagement Territorial

SERVICE AMENAGEMENT TERRITORIAL

N/Réf. : GG / CP

Affaire suivie par : Gilles GRANIER

☎ : 04 86 15 35 69

✉ : gilles.granier@hautes-alpes.fr

Monsieur Denis DUGELAY

Maire de Sigoyer

3 place de l'Église

05130 SIGOYER

REÇU LE
16 AOUT 2023
MAIRIE DE SIGOYER
(05130)

Gap, le 16 AOUT 2023

Objet : Avis sur la procédure de Modification de Droit Commun n°1 du PLU - Commune de Sigoyer

Monsieur le Maire,

Vous avez notifié au Département le 13 juin dernier le projet de Modification de Droit Commun n°1 du PLU de votre Commune.

Je tenais à vous faire part des observations et des questionnements que suscite ce document à savoir :

1- Concernant la thématique routière

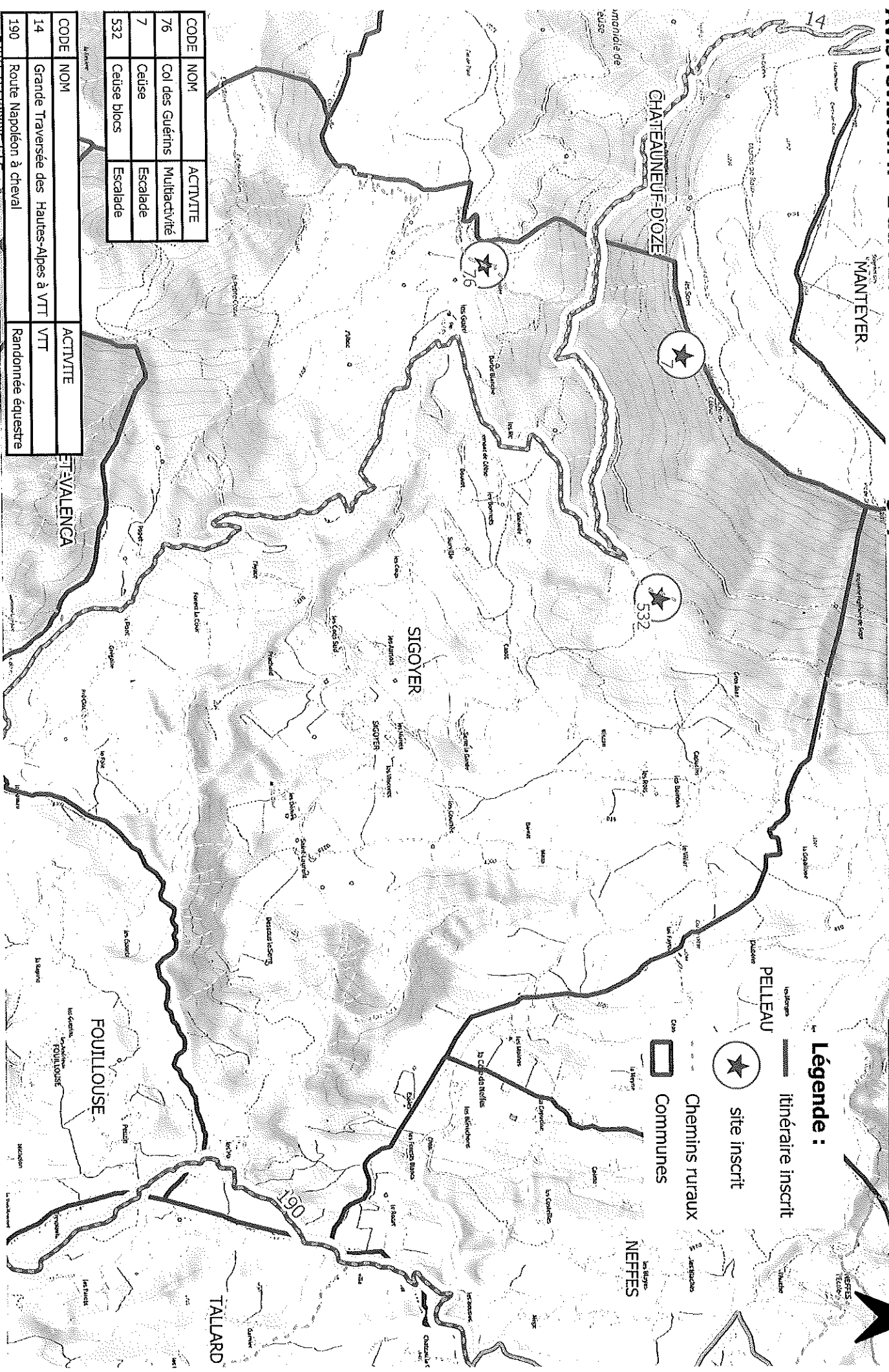
A l'occasion de cette modification, il conviendrait de supprimer l'emplacement réservé n°8 prévu initialement pour la création d'un carrefour giratoire entre la RD 19 et la RD 119 avec pour bénéficiaire le Département des Hautes-Alpes. En effet, ce terrain est aujourd'hui, construit et aménagé avec notamment un commerce communal et des stationnements.

La modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation « l'extension du Village » propose une évolution des zones AUaae et AUbae. Dans la zone « dessus le Village » la liaison routière sur le torrent, vers l'Est, est supprimée. Cette suppression va générer un report intégral du trafic routier lié à ces nouvelles constructions d'habitation, sur la rue du Village. Afin de ménager l'avenir, il serait nécessaire de conserver la maîtrise foncière pour la réalisation de cette liaison, sans pour autant en exiger la réalisation, sous la forme d'un emplacement réservé, par exemple.

L'Orientation d'Aménagement et de Programmation des « Vincents », sera réduite et prévoit une voie de desserte routière sur la RD 119. Les aménagements de ce nouvel accès seront à définir avec les services du Département avant la délivrance des autorisations des premiers projets de constructions afin de définir les conditions de sécurité nécessaires tant en termes d'orientation des voiries (axe des deux voies devant former un angle proche de la perpendiculaire) qu'en termes de visibilité avec la mise en place, entres autres, de cônes de visibilité à une distance de 4 m en retrait du bord de la voirie départementale.

Espaces, sites et itinéraires inscrits au PDESI des Hautes-Alpes

Avis révision n° 1 du PLU - Commune de Sigoyer



CODE	NOM	ACTIVITE
76	Col des Guérins	Multactivité
7	Celise	Escalade
532	Celise blocs	Escalade

CODE	NOM	ACTIVITE
14	Grande Traversée des Hautes-Alpes à VTT	VTT
190	Route Napoléon à cheval	Randonnée équestre